



Mesures barrières

Recommandations pour le professionnel

Protections individuelles pour se protéger et ne pas contaminer les autres

Ces recommandations constituent la base de la prévention de la transmission de personne à personne. Elles sont à appliquer par les professionnels de santé, quel que soit leur lieu d'exercice.

> Devant un patient présentant un syndrome grippal :

- ne pas lui serrer les mains pour l'accueillir et lui expliquer pourquoi ;
-  se laver les mains avec un savon ou se les désinfecter par friction avec un produit antiseptique (solution hydro-alcoolique) après tout contact avec la personne malade ou les surfaces et objets qu'elle a pu toucher. Si le lavage des mains se fait à l'eau et au savon, se sécher les mains avec une serviette personnelle ou à usage unique ;
-  faire porter un **masque** anti-projections (de type chirurgical) par le patient et porter soi-même un masque de type FFP2 ;
- **si nécessaire, en cas de soins particuliers, porter des gants à usage unique non stériles** pour tout soin au patient ou contact avec du matériel souillé, du sang ou des liquides biologiques, plaies, muqueuses et en cas de lésions cutanées ;
- de façon exceptionnelle en situation à risque (urgence ORL, acte invasif...) porter des vêtements de protection (surblouses, gants, masque) ;
- nettoyer, désinfecter le matériel médical selon le protocole habituel et se laver ou se désinfecter les mains.

> Élimination des déchets (y compris déchets de soins correspondant à l'acte effectué au domicile du patient)

- Éliminer les déchets dans des contenants adaptés à la filière des déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI).

> Lavage et désinfection des mains

- **On lave des mains sales, on les désinfecte par friction : une recommandation universelle**

La friction hydro-alcoolique (FHA) est la technique d'hygiène des mains priorisée en situation de soins (établissements de santé, exercice libéral, domicile, urgence extrahospitalière).

La FHA est validée dans les situations de prise en charge de tout patient, et entre ainsi dans le cadre des « Précautions standard » comme moyen de la prévention de la transmission croisée (voir site de la SFHH : <http://www.sfhh.net>), le guide « recommandations nationales pour la prévention de la transmission croisée, précautions complémentaires contact », avril 2009).

Dans toutes les recommandations, l'hygiène des mains, en particulier par FHA, est ainsi présentée comme une recommandation forte, avec un niveau de preuve scientifique fort (cotation Ib pour les recommandations nord-américaines ou celles de l'OMS).

■ **Des conditions de réalisation de la FHA à bien respecter**

Comme pour tout geste d'hygiène des mains, plusieurs pré-requis doivent être observés.

Les mains et poignets doivent être débarrassés de tous bijoux, bracelets ou montre, y compris l'alliance. Il a été prouvé que le port de bijoux, y compris une alliance lisse, d'une montre au poignet ou de bracelets est associé à des contaminations persistantes des mains.

De même, des épidémies ont été associées à des écarts quant aux recommandations relatives aux ongles ; longs, portant des décorations ou du vernis. Le port de faux ongles a clairement été associé à des épidémies. Tous ces dispositifs diminuent l'efficacité du geste d'hygiène des mains.

Ces arguments appuient la recommandation « tolérance zéro pour les bijoux ».

La FHA doit également être réalisée sur des mains macroscopiquement propres. Pour être efficace, elle requiert l'absence de souillures organiques qui inactiveraient leur principe actif. La FHA requiert une application soigneuse sur l'ensemble des mains et poignets avec une dose de produit suffisante pour garantir le temps de contact.

La friction doit être réalisée à distance du lavage des mains, car la réalisation d'une FHA immédiatement après lavage diminue l'activité et augmente les intolérances.

Informations disponibles

Hygiène des mains : <http://www.sante-sports.gouv.fr> - rubrique « dossier de santé de A à Z » - lettre H - Hygiène des mains.

Guide des bonnes pratiques pour la prévention des infections liées aux soins réalisés en dehors des établissements de santé : <http://www.sante-sports.gouv.fr/dossiers/sante/infections/infections.html>

Ces recommandations sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'état des connaissances, de la situation, et du caractère pathogène du virus
État des données : 6 août 2009